

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt quatre
en exercice : 14 le vingt huit mai à dix-neuf heures
présents : 12 le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
votants : 13 s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Marie-Jeanne DESPRES, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2024

Date d'affichage : **Présents :** DESPRES Marie-Jeanne, HAQUIN Mickaël, CLEMENT Philippe,
GUICHARD Fabienne, PERTUISEL Stéphane, HENRY Anne-Christine,
GABORIEAU Cédric, CLEMENT Christelle, LEMETAYER Dominique (arrivé à
19h15), AUCLAIR Thierry, TOSTIVINT Sébastien (arrivé à 19h30),
LEMARCHAND Christophe.
4 juin 2024 **Absents excusés :** GIBLAINE Jean (procuration à Cédric GABORIEAU), Michel
MORDEL
Secrétaire : HENRY Anne-Christine

Approbation du compte rendu du 4 avril 2024

Le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2024 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

N° 04/2024/01/01 : Organisation des élections du 9 juin

Après avoir sollicité les Conseillers Municipaux pour les tours de garde en tant qu'assesseurs lors des prochaines élections européennes, le tableau des permanences suivant est approuvé :

	Président / Vice-Président	Titulaires
8H00 – 10H30	Marie-Jeanne DESPRÉS	Cédric GABORIEAU Christophe LEMARCHAND
10H30 – 13H00	Mickaël HAQUIN	Thierry AUCLAIR Michel MORDEL
13H00 – 15H30	Philippe CLEMENT	Sébastien TOSTIVINT Anne- Christine HENRY
15H30 – 18H00	Fabienne GUICHARD	Dominique LEMETAYER Jean GIBLAINE

N° 04/2024/01/02 : Peinture épicerie

Monsieur Mickaël HAQUIN présente à l'assemblée les devis pour la réfection du bardage de l'épicerie « Le Relais ». L'assemblée émet un avis favorable au devis présenté par l'entreprise Laureneove de Trédias pour un montant de 5 382.05 € H.T.

L'assemblée, après avoir pris connaissance des différentes propositions, décide de retenir les couleurs suivantes :

Beige dogon : Ral CH20082

Beige Cachemire : Ral CH 20992

N° 04/2024/01/03 : Point sur les travaux du site de La Marette / choix du Mobilier / Choix du nom du site

- Choix du nom du site

Il ressort de la commission réunie le mardi 21 mai que le terme « site » ne paraît pas adapté au lieu car il présente une connotation « remarquable » ou « atypique » comme le site du Chêne Marqué.

Il est proposé à l'assemblée les noms suivants :

- A) « Espace La Marette »
- B) « Espace Émile Poilvé »
- C) « La Marette »
- D) « Emile Poilvé »
- E) « La Marette » « Espace Émile Poilvé »

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de retenir le nom « La Marette » en ajoutant sur le totem de signalisation « Espace Emile POILVÉ ». Une mention sur Emile Poilvé, né à Mégrit en 1903, champion olympique de lutte à Berlin en 1936 sera inscrite sur ce panneau.

- Choix du mobilier

L'assemblée émet un avis favorable à l'achat de jardinières à installer devant l'épicerie afin d'éviter le stationnement des véhicules trop près du bâtiment.

- Point sur les travaux

Un point sur les travaux est fait par Mickaël HAQUIN et Philippe CLEMENT

N° 04/2024/01/04 : Organisation de la rentrée scolaire

Madame Fabienne GUICHARD, Adjointe au Maire informe l'assemblée que lors du conseil des maîtres du 9 avril, les professeurs des écoles ont discuté des effectifs et de la répartition des élèves pour la rentrée de septembre 2024.

Avec la création d'une 6^{ème} classe sur le RPI, les élèves pourront être répartis de façon équilibrée et équitable sans surcharger aucune classe, à condition d'accueillir les élèves de grande section à l'école de Languédias et non à Mégrit comme habituellement.

Ce nouveau fonctionnement implique la présence d'une Atsem supplémentaire le matin à Languédias pour les élèves de Grande section et un transfert d'une Atsem de Mégrit à Languédias l'après-midi.

Le coût supplémentaire est évalué à 2 949 € par commune pour l'année scolaire.

Les professeurs des écoles souhaitent connaître l'avis du Conseil municipal afin d'apporter une réponse lors du dernier conseil d'école du 25 juin.

Madame GUICHARD précise que les ATSEM ont été associés à cette réflexion et ont émis un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, l'assemblée émet un avis favorable à cette proposition qui prend en compte les meilleures conditions d'accueil pour les enfants et les professeurs des écoles.

N° 04/2024/01/05 : Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la gestion du trait de côtes

La Chambre Régionale des Comptes de Bretagne a procédé à l'examen des comptes et de la gestion de Dinan Agglomération à compter de 2017, dans le cadre du programme 2023 de ladite Chambre, et d'une enquête menée conjointement par la Cour des Comptes et plusieurs Chambres Régionales, relative à la gestion du trait de côte.

Suite au débat intervenu lors du Conseil Communautaire en date du 19 février 2024, organisé suite à la communication et à la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, cette dernière a transmis ledit rapport à chaque Maire des communes membres afin de le présenter au Conseil Municipal.

L'assemblée, après en avoir délibéré, prend acte de la communication de ce rapport d'observations définitives portant sur la gestion du trait de côte par Dinan Agglomération.

N° 04/2024/01/06 : Bilan de la concertation des zones d'énergies renouvelables

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération du 5 février 2024 sur ce sujet.

Les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables (ZAER) constituent un dispositif de planification territoriale introduite par la loi « APER ».

L'Etat a souhaité réaliser une cartographie des gisements potentiels théoriques maximum de chacune des énergies renouvelables.

Avec le CEREMA et l'IGNE, un croisement entre les obligations et les interdictions a été fait, et au regard de la loi il en ressort des zones où potentiellement il serait possible d'implanter des éoliennes, des systèmes photovoltaïques au sol, sur toiture... au regard de la loi (notamment qu'une distance de 500 mètres des riverains pour les éoliennes soit respectée...). Ils n'ont pas tenu compte de l'altimétrie ni d'autres paramètres non contraignants par la loi.

Dans le cadre de son schéma des énergies renouvelables en cours d'élaboration, Dinan Agglomération s'est saisi de ce dossier. Un bureau d'études a été mandaté par Dinan Agglomération pour réaliser, à partir des données du portail cartographique, des cartes à proposer aux communes afin que le Conseil municipal délibère sur ces propositions de zonages d'implantations possibles

Ces zones englobent toutes les formes d'énergies renouvelables telles que le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, la géothermie, et peuvent concerner des terrains aussi bien publics que privés. Les projets, au sein d'une ZAEnR pourront bénéficier d'une procédure réglementaire facilitée. En revanche, la ZAEnR n'entraîne pas d'obligation à faire et un projet en dehors d'une ZAEnR peut être initié mais devra répondre à la procédure réglementaire habituelle et un comité de suivi devra être mis en place par le porteur de projet.

Une consultation a eu lieu à Mégrit du 11 mars au 6 avril. Six observations ont été consignées.

La commission réunie le 21 mai propose les rectifications telles qu'elles sont présentées sur les cartes (voir documents annexés).

L'assemblée, après en avoir délibéré émet un avis favorable aux propositions faites par la commission et valide les cartes proposées de la façon suivante :

- Eolien : Aucune zone d'implantation n'est retenue sur la commune.
- Photovoltaïque : toutes les toitures situées dans le périmètre de consultation du service de l'architecture et du patrimoine sont classées en zone à impact fort (à cause de l'ossuaire classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques). En dehors de ces zones, elles sont classées en zones d'opportunité.
- Photovoltaïque au sol : possible actuellement uniquement sur des friches : seule la zone de Quériollon est maintenue en zone d'opportunité.
- Photovoltaïque sur ombrière de parking : zone au lotissement de La Croix Verte et à « la Marette » retenues.

N° 04/2024/01/07 : Enquête publique à Jugon Les Lacs : Avis sur la création d'un parc éolien

Madame le Maire rappelle qu'un projet éolien sur la commune de Jugon les Lacs a fait l'objet d'une enquête publique, du mardi 16 avril au vendredi 17 mai 2024.

Elle rappelle que les membres du Conseil municipal ont été destinataires de l'information et du lien permettant de consulter le dossier par voie dématérialisée.

Les conseillers municipaux sollicités pour avis décident majoritairement de ne pas émettre d'avis sur ce dossier :

Favorables au dossier : 2 voix

Défavorable au projet présenté : 0 voix

Décident de ne pas émettre d'avis : 11 voix

N° 04/2024/01/08 : Avis sur la modification du PLUIH

Madame le Maire rappelle qu'une modification du PLUIH de Dinan Agglomération fait l'objet d'une enquête publique du 29 avril au 30 mai 2024.

Elle rappelle que les membres du Conseil municipal ont été destinataires de l'information et du lien permettant de consulter le dossier par voie dématérialisée.

Elle précise que le projet porte sur des :

- Modifications en lien avec des démarches de revitalisation des centralités (Broons, Caulnes, Créhen...)

- Modifications pour maîtriser l'aménagement des secteurs stratégiques (Evrans, Quévert, St Michel de Plélan...)
- Modifications en lien avec un projet (STECAL) (Guitté, Languenan, Pleslin-Trigavou...)
- Modification de l'inventaire des bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Ajout, modification ou suppression des Emplacements réservés
- Ouverture à l'urbanisation de zones 2AU (Dinan, La Landec, Lanvallay...)
- Ajustements du règlement littéral pour tenir compte de sa mise en œuvre
- Correction des erreurs matérielles et modifications mineures du zonage (Dinan, Fréhel, Plélan Le Petit)

Pour information, il n'y a aucune modification concernant le zonage de Mégrit.

L'assemblée, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de modification n° 3 du PLUIH de Dinan Agglomération.

N° 04/2024/01/09 : Travaux de voirie 2024

Monsieur Philippe CLEMENT présente à l'assemblée le programme de voirie 2024 proposé par Dinan Agglomération et retenu par la commission voirie.

- Frilouze - Locriac : 1 320 m pour un montant HT estimé à 49 990.70 €
- Belle Mezière : 450 m pour un montant HT estimé à 9 933.00 €

Il précise que la dépense totale est supérieure à la somme allouée par Dinan Agglomération pour 2024 mais qu'il faut comptabiliser les dépenses de manière pluriannuelle sur le mandat.

L'assemblée prend acte de ces propositions.

N° 04/2024/01/10 : Questions diverses

Madame le Maire donne plusieurs informations sur les festivités à venir :

- « Piker Mein » : courses cyclistes sur le territoire de Languédias, Trédias, Mégrit, organisées le samedi 8 juin par l'association Team Mégrit. Départ et arrivée à Mégrit (site du Chêne Marqué).
- « Tous à La Ferme » : Dans le cadre des journées Nationales de l'Agriculture, Emeline et Emmanuel BERECHET ouvrent les portes de leur exploitation au lieudit « les Landes » le dimanche 9 juin de 10h30 à 18h00 (restauration sur place).
- Marché champêtre : dimanche 9 juin – 14 rue de la Ville es Ray » organisé par Mme Claudie MORVAN avec la participation de plusieurs artisans locaux (restauration sur place).
- Vide-greniers le dimanche 16 juin à Mégrit organisé par le Comité de Jumelage.
- Renc'Arts 2024 : Dans le cadre du programme d'animations estivales sur le territoire de Dinan Agglomération, la commune de Mégrit a été retenue pour accueillir le spectacle « Or, là » présenté par la compagnie « Collectif du Plateau » le lundi 22 juillet à 19h.
- Personnel : M. Mathurin OLLIVIER a fait savoir qu'il quittera la commune dans les prochains mois.

La Présidente,
Marie-Jeanne DESPRÉS

La Secrétaire
Anne-Christine HENRY



